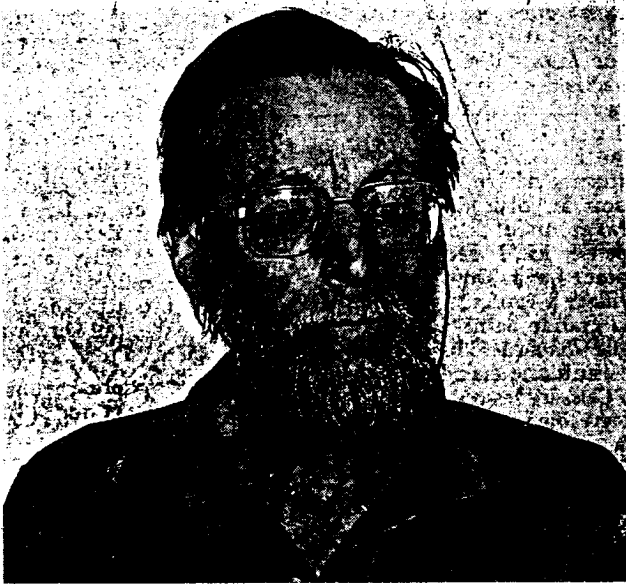


Jean PELLET nous a quittés. Son ami de toujours, son frère, François PENCHINAT se souvient, et c'est **IN MEMORIAM**.



D'autres amis ont voulu honorer sa mémoire. Vous découvrirez leur témoignage au long des pages de ce numéro (sommaire en dernière page).

Mais d'abord, nous voulons retrouver notre ami dans le texte de l'allocution qu'il avait prononcée à Concoules, le 11 juillet 1976, pour l'inauguration d'une exposition, présentée à la Cézarenque, sur le Chemin de Régordane.

Ce discours d'inauguration nous a été communiqué par Marcel Girault, spécialiste de ce chemin (appellation qu'il faut préférer à celle de Voie, "sortie" au XIXème siècle), et dont Jean PELLET avait préfacé le livre "Le Chemin de Régordane" (1ère édition, Lacour, Nîmes, 1986).

Ce texte "oral" avait été improvisé !

Extraordinaire Jean PELLET, qui savait donner d'époustouflantes et remarquables improvisations qui faisaient le prix et la valeur unique de chacune de nos Assemblées Générales de l'été, et qui dans l'improvisation savait rester clair, logique, sans brouille ni retour en arrière, et être complet sans ennui.

Ce texte est publié sans retouches, et il ne nous est pas venu à l'esprit de le retravailler, car nous voulons le transcrire tel qu'il est : la parole vivante d'une pensée vivante.

La Rédaction

LE CHEMIN DE REGORDANE par Jean PELLET

Depuis un temps immémorial, personne n'aura le culot ni l'imprudence de dire depuis quand, parce qu'ainsi la nature l'avait préparé, parce qu'ainsi la terre était à découper selon un certain pointillé. Les montagnes s'abaissent gentiment et font un col, les vallées par tronçons séparés s'alignent, et ainsi un passage, un passage, le meilleur de tous, entre la région du Puy et la plaine d'Alès, permet de traverser ce rude pays. On ne sait pas si les bêtes les premières l'ont pris ; les animaux ont très longtemps emprunté certaines voies et les hommes les ont suivis. La question reste à discuter.

Il est probable que par les drailles qui ascensionnent les crêtes des montagnes pour aller au plus court, il n'y a pratiquement pas d'hésitation : les drailles ont du être dessinées par des hardes migratrices de bêtes suivies par des chasseurs, chasseurs qui se sont fait pasteurs, pasteurs qui se sont fait paysans. Pour une route comme la Régordane, les parcs restent encore ouverts. Peut-être qu'elle est faite par des tronçons de drailles reliés par des tronçons pensés et réfléchis par des hommes. Toujours est-il que la nature l'avait voulu depuis très longtemps.

Depuis plus de deux cent millions d'années, le bloc, la plaque, les plaques dont est fait le continent européen, ont claqué en cet endroit et deux morceaux ont joué, on ne sait pas très bien en quel sens encore. Toujours est-il que la cicatrice est restée. Celle-ci recoupe tous les terrains dont est formée cette région. Certains d'entre eux, au passage de la cicatrice, sont ramollis, attendris, et plus tard, bien plus tard, il y a à peine cinq ou six millions d'années, quand nos rivières presque modernes ont commencé à dessiner pour de bon le réseau que nous leur connaissons, elles ont creusé, là où c'était plus tendre ; elles ont fait des vallées, et là où deux vallées se rencontrent dos à dos dans un col cela fait ce qu'on appelle en occitan une incise, un col de l'ancise, une incision, un col, une brèche, une berque.

Et d'ancise en ancise, de berque en berque, de vallon allongé en vallon allongé, de la vallée du haut Allier près de Langogne jusqu'au Pré St-Jean d'Alès, il y a un alignement favorable d'incises, d'ancises, de berques, de conduits, qui permettent à l'homme de se propager à travers ce pays.

Très tôt donc, le commerce, la piraterie, les armées, les évangélistes, les porteurs d'idées, les porteurs d'idéologies, d'idées nouvelles en économie ou en agriculture, les migrations et allées-et-venues des Phéniciens faisant le commerce des métaux, les Romains, peut-être César, ou peut-être une de ses

alles, peut-être l'aile majeure, on ne sait pas, et puis plus tard les barbares, et puis plus tard les paladins du temps de Charlemagne, d'un peu avant et d'un peu après, et les rois de France, et les croisés, ceux du Nord venant conquérir le Midi, et de tous temps les commerçants, les marchands d'huile, les muletiers.

Bien entendu, partout où entre deux incises, ou deux ancises, ou deux berques, ou deux vallées longues, il y avait un lieu favorable et abrité, très tôt un domaine se forme. Ce domaine devient plus tard un prieuré dépendant d'une abbaye ; ces prieurés se regroupent autour de plusieurs abbayes et finalement se sécularisent et appartiennent à des évêchés. Les lieux forts se hérissent de châteaux et de fortins de protection. Toujours est-il que toutes nos communes s'alignent en chapelet le long de ce parcours.

Et s'il y a une idée qui nous est chère et qui nous unit, notre ami Girault et moi-même, et tous ceux qui ont travaillé à cette affaire, c'est de ne pas séparer les différentes spécialités scientifiques ou les différentes spécialités qui meublent ou qui alimentent les curiosités de l'esprit. Il n'y a pas la géologie, l'histoire, l'archéologie, la politique... Il y a la réalité, et la réalité met tout en oeuvre, tout s'intrique, tout s'emboîte, tout se tient. Nous avons en Cévennes des problèmes économiques. Ils tiennent à quoi?... A des houillères - géologie, à de l'histoire, à de l'économie. Nous avons en Cévennes un pays accidenté qui a mal affronté l'apparition du monde moderne. Pourquoi?... Géologie... géographie physique... relief... Nous avons eu des inondations tragiques en 1958, auxquelles on a cru devoir porter des remèdes qui sont parfaitement discutables. Pourquoi?... Géologie... exposition vers la Méditerranée... relief où se condensent les orages... pluies torrentielles... - là encore, géologie, géographie physique, histoire, politique...- la réalité. Tout s'emmanche, tout s'intrique, tout se tient. En fait, dans la réalité, on ne rencontre que la réalité, et la réalité mélange tout.

C'est pour cela que notre exposition, une fois de plus, elle plonge une racine dans la géographie physique, dans la géologie, la nature du sol. Elle y plante cette Régordane, son chapelet de villages, son chapelet de sueur, son chapelet d'efforts, d'églises, de souvenirs... La Régordane, elle s'est un peu changée de temps en temps, comme les rivières, parce que le tempérament des hommes les portait tantôt à rechercher le sec et à éviter les bas-fonds, tantôt à éviter les plus grands efforts et à suivre un vallon humide. Donc elle n'est pas un parcours rigoureusement fixe, mais en gros elle ne s'éloigne guère de plus d'un kilomètre d'un parcours principal, de part et d'autre duquel elle s'est un peu promenée latéralement, entre des points obligés, qui sont à la ligne - à la Régordane - ce que les isolateurs sont à des fils électriques que le vent balance. Ils tiennent toujours fixés aux isolateurs... quand ils sont bien fixés. Alors, par exemple, le col de l'Ancise, le col de Belle-Poile, la Molette, le Thort, ce sont des points obligés, le collet de Villefort, c'est un point obligé. Il est évident qu'il n'y avait pas de raison de faire passer la Régordane au Pré de la Dame, ou de la faire passer à Vallon. Il était obligatoire qu'elle aille du collet de Villefort au col de l'Ancise et à Belle-Poile.

Par conséquent, nous vous présentons une exposition qui prend toute chose il y a huit cent millions d'années dans le décor purement matériel et minéral, dans la matière dans laquelle se sont sculptées les montagnes, et ce préambule étant donné on vous donne une Régordane avec son devenir historique, avec quelques papiers ou parchemins qui la nomment et qui l'évoquent dans le passé, avec de très belles photographies qui présentent des tronçons plus caractéristiques... de vieux ponts... quelques églises... quelques vieilles maisons de Génolhac, de Villefort ou de lieux voisins... quelques livres ouverts à des pages qui parlent de notre Régordane, et surtout cet extraordinaire texte de langue d'oïl qui date du XII^e siècle, qui n'est pas un texte du Midi, qui est un texte de la chanson de Geste qui nomme notre Régordane et ses grands détroits, et laisse entendre que nos ancêtres étaient de bons charrons, de bons ferronniers et de bons charretiers, au temps où il y avait encore des roues sur la Régordane, car des siècles passés où on ne put plus faire rouler de roues sur la Régordane puisque c'est grâce aux charretiers et aux charrons des Cévennes et peut-être des environs de Génolhac et de Chamborigaud que le légendaire Guillaume put prendre Nîmes par la ruse d'Ali Baba et les 40 voleurs... Tout cela se perd dans la nuit des temps.

Et puis on nous ramène vers une Régordane plus proche, une Régordane qui se transforme insensiblement en Nationale 106, puisque à tel endroit on la corrige un peu, on l'arrange, on refait un pont, on démolit hélas le vieux portail fort de Génolhac, on élargit, on met en alignement la grand'rue de Génolhac, qui nous vaut la destruction de quelques façades..., on corrige..., on corrige ici, on corrige là, et finalement, depuis le règne de Louis XV, mais depuis plus anciennement en d'autres lieux, on roule de nouveau sur la Régordane avec des outils, des engins à deux ou à quatre roues, et puis c'est le temps des diligences, c'est la Révolution, c'est le temps des lampes à huile, c'est la fin de cette vieille économie que Malraux disait quand-même, quoique récente, beaucoup plus proche de celle de Ramsès II que de la nôtre. Le monde a probablement plus changé depuis cent ans qu'il n'avait changé entre Ramsès et Napoléon.

C'était la route qui traversait ce pays à la vieille économie agricole. Et puis tronçon par tronçon on déplace la route. Comme la diligence n'aime pas monter et ne craint pas de tourner, on nous fait la Nationale 106 qui se fait par tronçon - sur le cadastre de Génolhac en 1828, il y en a une ébauche - et puis se pend dans le vide en dessus de Pont de Rastel, et qui n'aboutit pas... elle est en construction à ce moment là... Encore une fois, l'économie, la politique, la sociologie.

Mais malheureusement, 22 à 25 ans après, on ouvre la tranchée de chemin de fer qui concurrence la Nationale 106, et pour un temps la route est complètement anéantie par le train, et ceux qui ont misé sur la route se trouvent courts. Et à ce moment là on déplace une fois de plus ses centres d'intérêt. La place de la gare se crée, et tous les patelins, un par un, se polarisent différemment parce que ce n'est plus leur grande rue... la Bourgade à Villefort, la vieille rue de Vielvic, la vieille rue basse de Chamborigaud, la vieille rue de Pont de Rastel... ce n'est plus la vieille rue qui est leur axe principal... ça devient la route, la 106, et puis ça devient la Gare.

Et nos pauvres pays sont obligés de se tourner, de retourner, de déplacer leurs cols...

Et quand on marche dans les montagnes, on la sent la géographie physique... elle mord les tripes, elle nous donne des ampoules aux pieds, elle nous résiste...

Les pèlerins, ce sont des gens d'autrefois, mais ce sont peut-être des prophètes d'un monde qui reviendra... quand le monde de consommation aura passé, peut-être...

Concoules, 11 juillet 1976

=====

IN MEMORIAM
par François PENCHINAT

"LE LIEN DES CHERCHEURS CEVENOLS" est en deuil. Jean PELLET nous a quitté en pleine activité victime d'une crise cardiaque grave. Transporté d'urgence à Montpellier, il y a subi une opération délicate qui a malheureusement été suivie de complications fatales.

Sa dépouille mortelle ramenée à GENOLHAC a été portée par quatre de ses fils dans l'Eglise proche de sa maison; puis accompagné par une foule aussi silencieuse qu'émue, il a été enseveli dans le cimetière qui domine son village, en face du Mont-Lozère qui était "sa montagne" : MONCLAR, LES BOUZEDES, GOURDOUZE...

La perte est immense tant pour sa famille que pour ses amis et pour tous ceux qui l'ont connu et approché.

Après la disparition de son fondateur Jean François BRETON, L.C.C. est à nouveau rudement atteint, car Jean PELLET, depuis la mort de son ami BRETON, assurait toute la rédaction et la mise en page du journal.

Des liens d'amitié aussi profonds qu'anciens unissent nos deux familles. Nos grands-mères, Marie Louise DAUDÉ-PELLET et Juliette CORDESSE-PENCHINAT, étaient deux grandes amies et leurs fils uniques, Alfred PELLET et Albert PENCHINAT, se considéraient à tel point comme frères que chacun de leurs enfants appelait les parents de l'autre "oncle et tante". Cette fraternelle amitié s'était retrouvée entre Jean et moi-même, et nous avons eu la joie de la voir se perpétuer entre nos fils François et Rémy.

Son père exerçant la médecine générale à BARBENTANE, Jean PELLET fit ses études secondaires à Avignon au collège Saint-Joseph. Bien que ses dons et la curiosité de son esprit eussent pu le conduire vers la recherche ou le professorat, Jean PELLET, suivant l'exemple de son père, opta pour la médecine qu'il étudia à Montpellier. Dès après le soutien de sa thèse il prit la suite à GENOLHAC d'un confrère qui arrêtait son activité.

Attaché à ce pays par sa famille maternelle possessionnée à GENOLHAC, Jean PELLET se consacra alors à son métier qui le passionnait et qu'il exerçait avec un rare sens de l'humain.

Son intelligence remarquable doublée par une mémoire hors du commun l'ont amené à s'intéresser à la géologie et à l'histoire de son pays. Dans ces disciplines, il avait plus que dépassé le stade de l'amateurisme. Jean PELLET a réalisé lui-même la carte géologique de la Lozère et était allé vérifier le tirage en couleur de sa carte auprès de l'imprimerie. Ses connaissances reconnues des professeurs de géologie l'ont amené à siéger au jury de certaines thèses. Par ailleurs, il était un historien extraordinaire ayant appris à lire les documents anciens comme seuls peuvent le faire les chartistes.

De son regard clair, toujours en éveil, prêt à écouter et à saisir la pensée de son interlocuteur, il assimilait avec une facilité déconcertante les sujets les plus variés. Sa conversation était toujours passionnante. Il avait le don d'expliquer les mécanismes compliqués ou les thèses ardues prenant des comparaisons faciles et usuelles.

Il était un ami fidèle et attentif.

Pour les siens, il était un époux et un père semblant parfois éloigné par ses recherches et ses travaux historiques, mais en fait tellement attentif, proche et aimant, que sa disparition brutale est lourdement ressentie.

Avec eux, nous le pleurons dans l'espérance chrétienne qui était sienne : « la poussière retourne à la terre comme elle y était et l'esprit retourne à Dieu qui l'a donné ».

Jean PELLET tel que Je l'ai connu par Roland CALCAT

Résumer tout ce que j'aurais à dire sur Jean PELLET est quasiment impossible. Aussi je demande à tous l'indulgence pour ces quelques lignes maladroites. J'en aurais parlé plus volontiers en y associant sa femme Anne sans laquelle Jean n'aurait pu être ce qu'il a été et faire ce qu'il a fait. Une occasion se présentera bien, plutôt dans un an que maintenant, où je pourrai le "raconter".

C'est en 1961, lors d'une entrevue avec une personne qui allait devenir un de mes collaborateurs : Leopold CASTANIER, que j'apprenais que son neveu, ce Jean PELLET de Génolhac, était déjà à l'époque un Chercheur Cévenol tout à fait exceptionnel et unique, et c'est avec Pierre RICHARD, auquel le Parc des Cévennes et l'environnement doivent énormément, que je fis connaissance de la Famille PELLET à Génolhac un dimanche matin.

Ce qui m'a le plus impressionné chez Jean, c'est son sens fraternel, sa curiosité étonnante, son côté encyclopédie vivante, ses capacités aussi bien dans le domaine intellectuel que manuel, mais plus encore, cette indépendance, que ce soit à l'endroit des partis, des églises -y compris quelquefois la sienne-. Il n'était l'inconditionnel de personne, tout en étant capable de communier avec tous. Il était le contraire d'un manichéen. Ancien élève des Jésuites, il savait que la société ne se divise pas en deux camps, celui des bons et des mauvais, mais que les deux camps sont dans l'homme où le choix est à faire entre ce qui vient du bon et du mauvais esprit.

Jean Pellet s'exprimait avec passion. Il poussait ce qu'il croyait être le bien fondé de certains thèmes jusqu'au paroxysme, et devant un interlocuteur ou un auditoire éberlué et sans voix il éclatait d'un rire chaleureux très particulier qui ramenait ce qu'il affirmait à une plus juste proportion. Il avait aussi des colères indescriptibles et inimitables. Les raisons en étaient tout aussi inattendues que disproportionnées avec la colère : mauvaise prononciation du nom de Génolhac (lh "mouillé"- Ginouillat en patois) - fermeture des locaux d'Archives au moment le plus intéressant d'une recherche, pipe oubliée sur un rempart de pont, etc... Il était d'une extrême bonté et serviabilité, doué d'une intelligence fulgurante et d'une mémoire "d'éléphant". Un être passionné, un homme génial dans beaucoup de domaines, simple avec des travers extraordinairement amusants. Et, c'est le fait des grands hommes, il était aussi absent dans certains domaines qu'il était immensément présent dans d'autres.

Après ces premières impressions aussi spontanées que caricaturales, que le très cher Père ROUX ne démentirait certainement pas, il convient d'insister sur ce qui a compté dans sa vie.

Medecine, en premier lieu. Certes il avait quelque appareil un peu antique, mais son génie complétait largement ce qu'il leur manquait, et en tout cas il savait que lors de 9 visites sur 10 il lui fallait jouer le rôle du psychologue, et il savait le faire avec amour. Je vois encore cette femme qui guettait sa voiture comme "l'aveugle guettait Jésus fils de David", et qui se précipitant sur lui comme "la cananéenne" lui arrachait une visite. L'intérêt, l'amour qu'il portait au malade, quérissaient ce dernier.

La géologie. Assistant de la Carte Géologique de France (IGN), il est l'auteur d'ouvrages sur la Région qui font autorité. Ce fut une de ses principales passions. Sa pédagogie en la matière suppléait à un vocabulaire de choix, pas toujours compréhensible.

FONT-VIVE. Association promotrice du Parc Culturel des Cévennes, dont il fut le Président fondateur, assisté de personnes éminentes comme Pierre RICHARD, l'Abbé ROUX, Guy MADIOT, et d'autres encore et parmi ceux là votre serviteur. Ce fut une véritable épopée. Le Parc aujourd'hui n'a pas grand chose à voir avec le projet des Fondateurs. Quel regret... Je dois rendre hommage également à Maître BIEAU, à Benjamin BARDY et à notre regretté ami MICHON de Mende.

L'histoire le passionnait en permanence. Celle des localités proches comme celle de toute notre région cévenole. L'histoire des familles, les généalogies tenaient une place essentielle. Je fus un des grands bénéficiaires de ses conseils, de ses "trouvailles", comme de celles de Chassin du GUERNY et de Jacques SCHNETZLER.

Pour conclure, Jean PELLET était le "Chercheur Cévenol" type, tous azimuts, avec une pugnacité et une indépendance d'esprit inégalables. Certes, il n'a, en comparaison de son savoir et des notes qu'il a rédigées, que peu publié. Il était trop scrupuleux, trop perfectionniste peut-être. Mais il se voulait le lien personnifié entre les chercheurs. Pas étonnant qu'il ait fondé avec François BRETON, homme exceptionnel lui aussi, "Le Lien des Chercheurs Cévenols, entourés d'une équipe qui, je l'espère, poursuivra cette oeuvre.

SA FOI EN L'HOMME ET EN DIEU

Allocution de l'Abbé ROUX (extrait)

Quel domaine de la médecine n'a pas progressé avec rapidité ces vingt dernières années ? Logiquement, la politique de santé va donc favoriser une science de plus en plus sophistiquée.

Notre ami (Jean PELLET) se réjouissait de ces avancées. Il les suivait. Il y participait. Mais avec d'autres il se questionnait : « Peut-on réduire le patient à une "biomécanique" et le médecin à un technicien ne devant s'intéresser qu'aux dysfonctionnements biochimiques et aux anomalies anatomiques ? Sous prétexte d'efficacité ne risque-t-on pas de n'avoir qu'une vue morcelée et morcelante de la personne qui vient nous consulter ? ».

Eh bien ! non, Docteur Pellet, ce n'était pas faire une sous-médecine que de prendre le temps d'examiner soigneusement un nourrisson, d'interroger sa mère et de répondre à ses questions... Vous n'avez pas gaspillé vos capacités en écoutant et en prenant en compte la souffrance morale du déprimé, du handicapé, du malade mental...

Faut-il rappeler votre disponibilité jour et nuit. Nous vous avons souvent plaisanté sur votre amour des pierres et des vieux papiers. Mais nous savions que vous aviez besoin d'un puissant dérivatif pour garder votre équilibre vital. Car la sagacité et la lucidité du médecin guidaient et soutenaient la passion du chercheur, pour le bonheur des deux...

De toute la vitalité et l'humanité de Jean Pellet, il ressort pour chacun de nous un signe (une mission) : aider à construire l'espace des hommes d'aujourd'hui, retrouver l'âme d'un pays, défendre son sol, son âme. Aller plus loin : découvrir Dieu au coeur de la nature...

(Ainsi) un soir d'hiver particulièrement rigoureux, je vous avais accompagné sur une route risquée, où, pour vaincre l'obstacle, il fallait utiliser la marche arrière. Au retour, je vous chantais ce psaume de mon enfance : « Celui qui marche malgré la nuit et le vent, les yeux toujours fixés sur l'étoile du Seigneur, dans ton ciel tu l'accueilleras ». Vous étiez ravi. Vous chantiez. Jean, mon frère, vous avez marché, malgré la nuit et le vent, les yeux toujours fixés sur l'étoile du Seigneur...

=====

Excellent médecin, géologue reconnu, chercheur et historien passionné "et passionnant", mémoire prodigieuse : Jean PELLET.

Ses amis témoignent, en lui offrant parfois des textes inédits qu'il aurait apprécié.

A PROPOS DE LA SERICICULTURE dans le secteur de St-Laurent le Minier (Gard) par Adrienne DURAND-TULLOU

D'un dossier établi en vue de parvenir à une étude approfondie de la sériciculture dans la vallée inférieure de la Vis et celles de ses affluents, j'ai extrait -(pour Jean Pellet avec qui j'avais de longues et passionnantes conversations sur ce sujet)- quelques pièces datées de la fin du XVIII^e siècle et du début du XIX^e.

Cette spéculation a été en effet, largement pratiquée en ces lieux depuis l'éducation du Bombyx du Mûrier jusqu'à l'obtention de la soie ouvrée, et même de la fabrication de bas. Il en résultait une aisance certaine qui explique l'aménagement intérieur de quelques immeubles dont la conservation en l'état serait souhaitable.

I - Plantation de mûriers⁽¹⁾

MAFFRE, ménager du hameau de Lacombe, qui venait d'acquérir, au tènement de la Glacière, une pièce consistant en "brugas, joncas, rouvière, champ et chatagnet"⁽²⁾, décidait d'établir une mûreraie sur la partie couverte de joncs, donc très humide et peu favorable. Ce projet nécessitait un travail important que Maffre fit évaluer par "deux amis communs en état de juger". Après examen du terrain, la dépense fut évaluée à environ 280 livres. Le 3 février 1788, Maffre passait un prix fait avec François Lauriol, "traficant"⁽³⁾ de St-Laurent, auquel il versait sur le champ la somme de 280 livres. Lauriol s'engageait :

"Primo à la rompre et tracer dans toute son étendue à 2 pans de profondeur ; y construire 12 murailles à pierre crue et de bonne qualité, savoir 10 en traversiers pour soutenir le terrain... qui est en amphithéâtre de la hauteur que le terrain exigera en suivant la pente indispensable, la 11^{ème} muraille pour servir de clôture aux confronts de la pièce sur 5 pans d'élévation et la 12^{ème} pour clore ladite pièce du côté du chemin du hameau de Lacombe à celui de Falguières sur 4 pans d'élévation au-dessus des fondements ; toutes les murailles de la largeur ou épaisseur convenable et proportionnelle à leur hauteur."

"Secundo" construire un canal à pierre crue qui prendra son origine au chef de ladite partie en joncal et se terminera aux anciens canaux qui aboutissent au pied de ladite terre, lequel canal sera construit dans toute sa longueur dans le terrain à 3 pans de profondeur sur 2 pans de largeur et couvert avec des pierres plates."

"Tertio planter à distances égales sur le terrain tracé, préparé et aplani en observant la pente nécessaire, 30 mûriers de bon plant et de bonne qualité, fumer au pied chacun desdits arbres mûriers avec un faix de buis du poids d'environ 150 livres."

"Quarto enfin employer 100 fagots de bois du poids total d'un quintal et demi chacun pour brûler et fourneller⁽⁴⁾ les arbustes, broussailles, raunages⁽⁵⁾, herbages et autres matières que produiront les rompues et tracement... en répandant dans ledit terrain les cendres et terre brûlée provenant desdits fourneaux."

Le travail devait être terminé fin septembre.

Témoins de l'acte : Jean-Paul Gout, fabricant de bas, de St-Laurent, et Jean Villaret, ménager, du mas de la Parlonguerie.

II - Vente de feuille de mûrier⁽⁶⁾

Très souvent les propriétaires de mûriers n'utilisaient pour la nourriture des vers à soie qu'une partie de la feuille produite par les arbres. Le surplus était alors vendu, ce qui procurait un gain supplémentaire.

C'est ainsi que le 7 octobre 1781, Antoine Cabanis, travailleur de terre, de Pommiers⁽⁷⁾ cédait à son frère Jean, fabricant de bas, de St-Laurent, la quantité de 100 quintaux⁽⁸⁾ de feuille "à prendre et percevoir pendant 4 années de suite dont la première commencera à la récolte prochaine de ladite feuille, savoir 25 quintaux chaque année dans une pièce de terre anglade⁽⁹⁾... située au-dessous de sa maison d'habitation audit lieu de Pommiers et dans le cas que les mûriers complantés dans ladite terre ne fournissent pas assez de feuille... ledit Antoine Cabanis sera tenu... de fournir ce qui manquera des fonds de ses autres terres... audit Jean Cabanis lequel sera tenu de percevoir, ramasser ou faire ramasser annuellement ladite feuille en bon père de famille après que les vers à soie seront sortis de la 4ème maladie⁽¹⁰⁾ et le plus tard avant la St-Jean, préalablement estimée..." La suite de l'acte précise que la vente est effectuée sur la base de 3 livres 10 sols le quintal, d'où un total de 350 livres correspondant à un legs paternel et à une somme d'argent non versés par Antoine Cabanis à son frère.

Témoins : André Flaissières et Antoine Pourtalès, fabricants de bas de St-Laurent.

III - Vente de vers à soie⁽¹¹⁾

Il s'agit d'une affaire exceptionnelle résultant d'un cas de force majeure.

Le 20 mai 1781 Jean MOURERY, cabaretier de l'Escoutet paroisse de Rogues, vendit à François CAZALET dit "Païsan", du mas du Villaret paroisse de Montdardier "toute la chambrée des vers à soie qu'il a actuellement audit Escoutet dans la maison de son oncle Pierre Mourery et dans la maison de Pierre Puechmary dont la moitié des vers à soie ou environ sont déjà sur les bruyères et le restant à la veille d'y être mis pour lequel effet ledit Mourery a tout présentement remis audit Cazalet les clefs des deux pièces qui contiennent lesdits vers à soie que celui-ci doit achever de nourrir et élever à ses dépens sous la condition néanmoins que ledit Mourery lui fournira le présent jour ou demain avant midi pour le plus tard 6 quintaux de feuille de mûriers dans les dites pièces où sont les vers à soie que ledit Cazalet sera tenu de lui payer à la récolte prochaine des cocons au prix de 6 livres le quintal. La présente vente... étant ainsi faite pour la quantité de 3 quintaux de cocons bons et de recette que ledit Cazalet s'oblige et sera tenu de remettre et délivrer audit Mourery de ceux que produira ladite chambrée... ou à défaut d'autres cocons que ledit Cazalet sera obligé de se procurer à ses frais... Mourery s'oblige de fournir audit Cazalet une femme pour lui aider à achever de nourrir lesdits vers à soie jusqu'à la récolte..."

Les deux parties déclaraient que l'objet de l'acte n'excédait pas 399 livres.

IV - Fabricants de bas⁽¹²⁾

Le 10 fructidor an 9 (28 août 1801) une demande de dégrèvement de la patente révèle le nombre de fabricants de bas qui exerçaient alors à St-Laurent et l'importance de leurs ateliers.

On trouve :

- Jean Nouzeran qui avait 2 métiers. Le contrôleur admit sa réclamation et accepta de le placer en 3ème classe. Le fonctionnaire nota en marge sa conviction que Nouzeran "achète et vend de la soie".
- Pierre Sauzet, Pierre Foulquier, Etienne Lafabrie, Jean Couralou, Louis Flaissières fils, Louis Ferrière, Pierre Bourilhon, Jean Rouquette, Pierre Vors fils et Louis Bourilhon. Tous avaient moins de 5 métiers, furent classés en 5ème catégorie et reçurent "le trop perçu".

V - L'apprentissage du métier de "débassaire"⁽¹³⁾

Le nombre de contrats relevés dans les minutes notariales atteste de l'intérêt témoigné par les pères de famille à l'égard de ce métier qui représentait une promotion sociale.

C'est ainsi que Jacques Lafabrigue tisserand et fournisseur s'entendit avec Louis Gervais pour l'apprentissage de "fabriquant de bas de soye" de son fils Louis. Selon l'acte du 9 décembre 1861 le patron, qualifié de "marchand fabriquant de bas", s'engageait à "montrer et enseigner ledit métier à faire bas de soye autant qu'il luy sera possible sans l'occuper à autre travail et de ne luy rien cacher du fait et dépendances dudit métier." L'apprentissage devait durer 3 ans commençant le jour même. Le père était obligé de nourrir, coucher et entretenir son fils sans que le fabricant eut à participer au frais "étant convenu que lorsque ledit apprentif sera en état de prendre sa tâche elle sera par semaine de 3 paires de bas à homme ou de 3 paires et 1/2 de bas à page ou de 4 paires de bas à femme et s'il en fait davantage le surplus luy sera payé sur le pied et aux prix des compagnons pour chaque qualité de bas." L'apprenti ne pouvait ni s'absenter, ni exercer une autre occupation excepté que "pendant les quinzaines que ledit Fabrigue père, comme associé du four banier... doit faire pour cuire le pain des habitants, il pourra employer ledit apprentif son fils pour marquer seulement les fournées... et les inscrire par tour de rôle après et immédiatement ledit apprentif sera tenu de se remettre sur son métier... ou de remplir ses autres devoirs..."

Le "brevet d'apprentissage" de François, fils de Jean Couralou, travailleur de terre de Conduzorgues paroisse de Montdardier, placé chez Louis Salze à partir du 1er septembre 1785 présente des différences intéressantes. La durée n'était que de 2 ans 4 mois. Le père s'engageait à verser 37 livres 10 sols en 2 paiements égaux : le 1er à la prochaine récolte des cocons, le second un an après.

Plus court encore était l'apprentissage de Jean Antoine fils de Jean Faucher compagnon papetier, habitant au moulin à blé de St-Laurent, placé chez Jean Foulquier dit Samson pour 13 mois à dater du 1er décembre 1785. Foulquier s'engageait à nourrir l'apprenti "à son pot, feu, table et ordinaire, sauf le pain que ledit Faucher père s'oblige de lui fournir journellement.

Enfin, le contrat passé entre Jean Nissolle, cordonnier de St-Laurent et le citoyen Antoine Viala du même lieu, témoigne de l'évolution des rapports sociaux. Le jeune David Gabriel était accepté comme apprenti pour 3 ans 4 mois le 21 germinal an 2 (10 avril 1794) par Viala chez lequel il se trouvait depuis le 14 octobre précédent et qui le logeait et le nourrissait et continuerait à le faire sans rien demander au père. Comme dans tous les contrats de ce type, l'apprenti ne pouvait ni s'absenter, ni avoir aucune autre occupation sous quelque prétexte que ce fut ; mais -fait nouveau- de son côté l'employeur promettait de lui apprendre tous les secrets du métier "sans l'occuper à autre travail".

Les témoins des contrats d'apprentissage étaient des fabricants en activité ou d'anciens très âgés. Pour celui de l'an 2, il s'agissait de : Jean Pourtalès dit Don Carlos et de Pierre Gay.

VI - L'acquisition d'un métier

Le "débassaire" n'avait qu'un rêve qu'il caressait dès son apprentissage : posséder un métier.

Comme le prix était élevé même pour une machine d'occasion et les moyens familiaux très réduits, l'intéressé devait le plus souvent "le gagner", d'où l'expression de "bail d'un métier à la gagne".

Le 2 octobre 1785⁽¹⁴⁾ Louis Flaissières aîné de St-Laurent et François Maurin, faiseur de bas, de Comairo paroisse de St-Bresson, signaient un contrat pour un métier "fer tout neuf à faire bas de soye de jauge 26 à 3 aiguilles avec tous ses moules et attrait⁽¹⁵⁾ fait par le sieur François Granier serrurier habitant dudit St-Laurent dont le nom est gravé sur la barre de fer qui traverse au-dessus des ondes, lequel métier faisant très beau et bon ouvrage."

Maurin s'engageait à régler le montant soit 593 livres dans le délai de 2 ans avec les intérêts "au moyen de la soye que ledit sieur Flaissières sera tenu de lui fournir journellement sans interruption et de lui payer la façon des bas bien et dument fabriqués, beaux propres et de recette, savoir ceux unis à 32 sous la paire et ceux à coin ouvert tant à coin cousu qu'à répétition à 36 sous la paire le tout à homme ; s'obligeant ledit Maurin de fabriquer lesdits bas de la qualité que ledit sieur Flaissières trouvera à propos et de laisser sur le montant d'iceux entre les mains de ce dernier 24 livres par mois jusques au paiement effectif dudit métier..." Il était précisé que le métier une fois installé à Comairo chez le père de François Maurin, ne pourrait être transporté ailleurs sans l'autorisation de Flaissières tant que l'acheteur n'aurait pas achevé le règlement.

Le même jour⁽¹⁶⁾ André Flaissières (frère cadet du précédent) vendait à Louis Tourelles, de Pommières, "travaillant depuis quelques années en qualité de compagnon" dans son atelier de St-Laurent, un métier neuf monté par Blancher maître serrurier de St-Hippolyte du Fort pour la somme de 580 livres. Tourelles s'engageait à travailler pendant 4 ans sur ce métier d'abord dans la boutique de Flaissières "jusqu'à la foire de Beaucaire prochaine" (juillet) et ensuite où bon lui semblera. La façon des bas était payée comme dans l'acte précédent, mais seulement pour la 1ère année. Durant les 3 suivantes le règlement devait intervenir "suivant le prix général du lieu". La retenue mensuelle jusqu'à complet paiement était fixée à 12

livres. Tourelles s'engageait à rendre des bas bien faits et en cas de défauts deux maîtres fabricants seraient désignés comme arbitres. Pierre Tourelles, frère de l'acquéreur, se portait caution.

Il arrivait que pour s'offrir un métier, un individu vendit une coupe de bois d'oeuvre. Ce fut le cas d'Etienne Sanguinède, bourgeois de St-Laurent, qui s'entendit avec Jean Foulquier fils, fabricant de bas⁽¹⁷⁾. Ce dernier lui céda pour 600 livres un métier sorti de l'atelier de Joseph Berrier, serrurier de St-Hippolyte, en échange de 2 coupes dans les cerclières de Crenze et de la Combelle. A Crenze, les rejets avaient 4 ans et 2 ans, et à la Combelle 3 ans. Foulquier avait la faculté "de faire exploiter à 6, 7 ou 8 ans et toujours en père de famille" étant entendu que "culture et travail" seraient "à ses frais dans un temps opportun". L'ensemble étant évalué 560 livres, Sanguinède s'engageait à verser la différence soit 40 livres dans le délai d'un an.

La soie naturelle, supplantée par les fibres synthétiques, est devenue un produit de luxe qui connaît actuellement une certaine vogue. La matière première vient d'Extrême-Orient, et il ne semble pas que la sériciculture puisse renaître en Cévennes. De toute manière, les techniques ne seraient plus les mêmes et les répercussions sur le mode de vie n'auraient pas la même profondeur. Il faut donc recueillir sans tarder les ultimes témoignages sur cette activité.

Notes

- 1 - A.D. du Gard II E
- 2 - Brugas : étendue couverte de bruyère cendrée.
Joncas : étendue couverte de touffes de joncs.
Rouvière : chenale composée de chênes blancs.
Chatagnet : chataignerale.
- 3 - Trafiquant : individu qui se livrait à un petit commerce souvent basé sur l'échange.
- 4 - Fournelier : faire des fourneaux avec toutes les mottes de végétaux provenant du nettoyage de la parcelle et disposés en voûte au-dessus d'une souche d'arbre mort ou d'une petite quantité de bois sec. La combustion achevée les cendres étaient répandues sur le terrain qu'elles fertilisaient.
- 5 - Raunages : déchets de joncs.
- 6 - A.D. du Gard II E 68/124.
- 7 - Pommiers : village perché sur une hauteur entre Le Vigan et St-Laurent, à 12 km environ de cette dernière localité.
- 8 - Le quintal de l'époque correspondait dans la région à 42 kg.
- 9 - anglade : coin de terre.
- 10 - Maladie : terme local employé à la place de "mue".
- 11 - A.D. du Gard II E 68/124.
- 12 - Archives communales de St-Laurent (non classées).
- 13 - A.D. du Gard II E 68/114, 68/126 et 68/129.
- 14 - A.D. du Gard II E 68/126.
- 15 - Tous les métiers utilisés dans la région à cette époque étaient identiques.
- 16 - A.D. du Gard II E 68/126.
- 17 - A.D. du Gard II E 68/127.

RENCONTRES AVEC JEAN.PELLET

par Hélène DUTHU

Directeur des Archives de la Lozère

J'ai connu le Docteur Pellet presque dès mon arrivée à Mende, lorsqu'il venait passer des journées entières à dépouiller des minutes de notaires. D'emblée, le personnage me parut très attachant, parlant d'un langage imagé, employant des formules médiévales rencontrées au long des textes pour exprimer des idées d'aujourd'hui...

Lors d'une Assemblée Générale de LCC tenue à Mende en 1981 et de la visite des Archives, j'ai vu le Docteur Pellet très ému à la vue des parchemins des Feuda Gabalorum, s'agenouillant presque devant ces prestigieux documents. Cela m'a d'autant surpris que, pour moi, la fréquentation quotidienne de ce genre de documents a tendance à la banaliser...

Mais le domaine où le Docteur Pellet m'a le plus ébloui, c'est la géologie. Pour quelqu'un qui n'a jamais compris grand chose à ce domaine (je l'avoue humblement !), il avait un langage si clair, si évocateur pour raconter la formation des montagnes, des failles..., que j'ai eu l'illusion quelques jours de tout avoir bien saisi et, surtout, de tout avoir retenu ! Ses interventions lors des réunions préparatoires à la création de l'Ecomusée du Mont-Lozère restent pour moi un souvenir particulièrement fort.

MONSIEUR VIGNES DE VIALASpar Olivier **POUJOL**

Cette notice est dédiée à Jean PELLET médecin. Elle a pu être rédigée grâce à des informations inédites et de première main confiées par J.L. PANTEL, arrière-petit-fils de C. VIGNES et par le professeur W.J. HOLLENWEGER spécialiste du protestantisme helvétique.

Dans le n° 3, 1937, de Causses et Cévennes, Léon TEISSIER a laissé une vibrante et poétique évocation de Vialas. Il y évoque tous ces gens qui ont quitté Vialas pour faire carrière dans une élite de soldats, de fonctionnaires, d'industriels, de médecins, d'ingénieurs, mais aussi de pasteurs et de prêtres, essaimés aux quatre coins de France. Et il y ajoute : "Les sages sont ceux qu'ont retenu les architectures massives des vieilles demeures... Parmi ces sages, il faut nommer le célèbre Monsieur Vignes, le guérisseur si populaire, qui ne conseillait que d'espérer en Dieu et d'être bon".

Jean PELLET était aussi un de ces sages qui avait choisi également de vivre au pied de l'abrupt du Mont Lozère, avec les siens, dans l'architecture massive de sa vieille demeure de Génolhac, en y exerçant le métier de médecin de campagne. (Jeune médecin, il allait soigner ses malades à cheval et même à pied dans nos Cévennes). Il a aussi soulagé et accompagné la souffrance des autres, sans se ménager lui-même. Avec sa formidable ressource humaine, et ses connaissances scientifiques de diplômé de faculté de médecine, cet homme bon a fait tout ce qu'il devait faire pour soigner les malades qui faisaient appel à lui.

Mais transportons nous il y a un siècle, pour lire cette courte biographie :

Cyprien Frédéric VIGNES 1824-1908

Né à Vialas en 1824, il y est mort le 11 août 1908. Agriculteur, il a toujours vécu dans ce village où il s'est marié avec Rosalie LAVIT le 7 août 1849. De ce mariage sont nés une fille (Alix Rosalie) en 1850 et un garçon (Louis Cyprien) en 1853. Cyprien Vignes est un paysan alsé qui cultive et qui vit de ses propriétés. C'est un homme instruit et simple. Il sera maire de la commune de Vialas en 1881. Il appartenait à l'église protestante libérale de Vialas et faisait partie du consistoire.

C'est surtout un protestant animé par une foi profonde et qui en use pour soulager ses contemporains dépourvus de soins médicaux : la prière pour soulager le mal.

Des malades par centaines, de la France et même de régions protestantes de l'étranger viennent le voir en Cévennes à la fin du XIX^e siècle. Les guérisons de Vignes, qui a toujours affirmé qu'il ne guérissait pas, qu'il n'avait aucun pouvoir, tiennent comme il le disait de la foi en Dieu, qui seul guérit (un chrétien croyant possède en Dieu le seul et meilleur médecin), et de la prière.

Monsieur Vignes, comme on l'appelait, avait une grande foi. Sa foi porte des succès, rapporte un contemporain. Vignes s'exprimait devant ceux qui venaient le voir par versets et paroles tirées de l'Écriture Sainte. Vignes prie, les autres prient avec lui, la prière apaise le mal. "Dieu seul guérit. Il suffit de prier avec foi", disait-il à ces suisses accourus de loin. Il s'adressait dans ce sens avec des paroles de foi et des promesses de guérison. Il restait d'un caractère posé, sans que des traits maladroits qui montreraient un côté enthousiaste n'aient pas été remarqués. Pour ses services considérables, Vignes ne se laisse pas payer. Au contraire, il cherche à décourager ceux qui viennent le voir de fort loin.

Le renom de Vialas, à la fin du XIX^e siècle, qui commençait à se faire connaître comme station d'altitude originale, en particulier par l'accueil d'enfants fragiles pour une cure d'air l'été à la montagne, est surtout attaché à la personnalité de ce juste.

Ce fervent calviniste y recevait ses coréligionnaires qui venaient de près ou de loin. Dans l'année 1895, des suisses des cantons allemands sont venus par dizaines, et la compagnie P.L.M. fut invitée à organiser des trains de plaisir entre Genève et Génolhac (gare qui dessert Vialas) (cf. La Lozère. Guide du Touriste, rédigé par MM. E et G Cord et A Viré, Paris, Masson Editeur, 1900, page 139).

Il est vrai, en tout cas, que Monsieur Vignes suscita un grand intérêt dans les milieux piétistes suisses allemands en 1895-1896. La presse religieuse des cantons suisses allemands de l'époque garde la trace des reportages, des questions, des polémiques théologiques, suscitées par les guérisons de Monsieur Vignes. Des miracles et des pèlerinages protestants ! à Vialas s'interroge-t-on. Il faut lire en particulier la collection des Brosamen, organe de la Evangelische Gesellschaft, un société piétiste au sein de l'Église Réformée Nationale de Berne et dépouiller le Kirchenblatt der reformierten Schweiz. On écrit sur Vignes dans des publications, qui s'ajoutent à ces périodiques importants pour la controverse, en particulier Max Schinz : L'homme de Dieu dans les Cévennes, Cyprien Vignes, Impressions personnelles, Zurich, 1896 (texte en allemand).

Pour comprendre Vignes et son ascendant sur les malades (les maladies "nerveuse" comme on le disait à l'époque : seules des souffrances nerveuses et non des souffrances organiques auraient été guéries disent les témoins), il faut sans doute le situer dans ce grand élan de religiosité (aussi bien catholique que protestant) qui a secoué le XIX^e siècle et en particulier le midi cévenol, travaillé par les mouvements piétistes du Réveil protestant.

Tout le monde à Vialas parle encore de "Monsieur Vignes" et affirme ses pouvoirs de guérison, même si nous n'avons rien aujourd'hui qui les établisse et les mesure scientifiquement.

COMPTE CONSULAIRE D'ANDUZE
AU TEMPS DE LA CAMPAGNE DE ROHAN EN CEVENNES
(Pierre de la Farelle 1er consul)
p^{sr} Yves CHASSIN DU GUERNY

Les Archives communales d'Anduze renferment une série presque complète des comptes rendus par les consuls avec leur pièces justificatives depuis 1622⁽¹⁾. Ces comptes sont particulièrement appréciés des chercheurs, en particulier pour les périodes troubles, comme celle de la décennie qui précède la paix d'Alès, terminée bien tristement avec une grande épidémie de peste. On en retire de nombreux détails sur les activités des villes face aux événements : Anduze était une des places importantes que tenait le parti de Rohan. Lors d'une communication faite sur l'exécution des prisonniers de Mons en 1628⁽²⁾ nous avons justement regretté l'absence de ces comptes et de leurs pièces annexes pour cette même année. Depuis, les archives de la famille Donnedieu de Vabres ont été communiquées et déposées aux Archives départementales du Gard⁽³⁾. Elles contiennent entre autres choses, plusieurs dossiers provenant des la Farelle, ancienne famille qui tint une place importante dans le consulat de la ville aux XVI^e et XVII^e siècles, et à laquelle Jean PELLET était particulièrement attaché, puisqu'il les comptait au nombre de ses ancêtres et espérait bien avoir l'occasion de les étudier un jour. Pierre de la Farelle était consul d'Anduze en 1628, et le compte qu'il rendit de son administration se trouvait parmi les dossiers. On sait qu'il est très fréquent de retrouver des papiers consulaires dans les archives privées, souvent en double original. Ainsi des documents qui paraissent perdus subsistent dans des fonds ignorés !

- (1) - Archives communales d'Anduze. Séries anciennes et modernes déposées au Archives du Gard par Y. Chassin du Guerny, 1982 ms.
- (2) - Les supliciés de Gallargues et Mons (Gard) 1628 par Y. Chassin du Guerny et A. Durand-Tullou (Bull. de la Société d'Histoire de Protestantisme, t. CXXXIII, 1987).
- (3) - par M. Jean Donnedieu de Vabres, conseiller d'Etat - Archives du Gard 82 J 60.

Compte que rend Pierre de LA FARELLE premier consul de la ville d'Anduze, par devant vous messieurs les auditeurs d'icelle de sa recepte & despence durant l'année 1628

RECEPTE

fait recepte le comptable de la somme de trente livres qu'il a receu d'Arnaud et Carbonnel, bochiers du boeuf depuis que Carrière quita la boucherie par ordonnance du Conseil de la Province jusques à la fin de l'année dudit Carrière par convention avec le conseil de la ville appert de la quittance qu'il en a fait au susd. et parce cy.....30 l.

fait aussy recepte de la somme de septante une livre 13 s. qu'il a receu de sire David Bouscarenc, rentier des tabliers de la ville, comme est contenu en la délivrance que luy en a esté faite et par cy.....71 l. 13 s.

de Mre Chantelouve, la somme de 37 l. pour payement de l'arrentement du carnenc suivant la délivrance que lui en a esté faite cy.....37 l.

de Jean Carrière bouchier de la présente année, la somme de cent livres en déduction de l'obligation qu'il devoit à la ville et par ce cy.....100 l.

de Simon Fauvel & Antoine Jean, la somme de 26 l. 5 s. pour payement de l'arrentement du drappage suivant l'arrentement et délivrance que leur en a été faite et par ce cy.....26 l. 5 s.

de la femme de S^f Sobeyran la somme de 24 l. pour les fruits de la vigne que la ville luy a fait décréter appert de la quittance qu'il luy en a faite cy.....24 l.

de sire Hellye Angelras de la somme de 260 l. 9 s. pour le disme de vin de la présente année suivant la deslvrance que luy en auroit faite et parce cy.....260 l. 9 s.

de sire Jean Lavergne, la somme de 407 livres 18 s. pour le disme d'hulle de la présente année suivant la delivrance cy.....407 l. 18 s.

la recepte sy dessus faite monte a la somme de 957 l. 5 s.

DESPANCE

auroit payé le comptable au S^f Dausset la somme de 12 l. pour un voyage que auroit fait devers Mgr le duc de Rohan apert de la délibération et quittance cotté n° 1, cy.....12 l.
pour la quittance au notaire 1 s.

le mardy 11^e janvier auant eu advis que Mgr le duc de Rohan devoit armée en la ville d'Allez et que la viguerie basse s'estoit assemblée et avoit député le S^f Pilloty pour s'opposer au despartement quy auroit esté fait des fortifications suivant l'ordonnance de mond. seigneur marqués par le S^f Maltret que aussy le sieur Combel jeune étoit party le mesme jour pour disputer devant mond. seigneur le marqueman et plan que led. Maltret avoit fait, seroit aorty ce mesme jour avec led. Maltret pour se rendre en lad. ville d'Allez pour voir ce que mond. seigneur ordonneroit sur led. marqueman que pour soustenir le despartement quy avoit

esté fait par les consuls & deputedés de la viguerie, le comptable ne fait aucune demande de ses journées pour luy avoir esté payées par la viguerie, bien met lci en despence la somme de quatre livres 3 s. qu'il auroit payé pour la despence de bouche dud. sieur Maltret, de son cheval et de ses trois hommes qui l'accompagnoient et luy avoient assisté audit Allez, le comptable pria led. sieur Maltret de s'en retourner pour continuer le marquement des fortifications qu'il avoit commencé à marquer cy.....4 l. 3 s.

et pour le soustien du présent article et suivant sur mesme subject est lci remis l'extrait de la délibération du conseil de lad. ville, contenant adveu de lad. despence cotté n° II mond. seigneur estant arrivé aud. Allez led. comptable auroit mandé chercher en la présente ville d'Anduze led. sieur Maltret par messenger exprès à l'effect que dessus, auquel messenger auroit payé.....10 s.

mond. seigneur ayant ouy lesd. sieur Maltret et Combet les auroit renvoyés en la présente ville d'Anduze pour terminer leur différent sur le lieu et pour la despence de bouche tant dud. sieur Maltret, du cheval qu'il montoit que de ses trois hommes qui l'accompagnoient aud. Allez, le comptable auroit payé la somme de trois livres 11 s. d'autant que le vallet du sieur Pascal qui avoit baillé son cheval aud. sieur Maltret n'estoit pas en ce voyage comme il estoit au précédent cy.....3 l. 11 s.

sur l'advis a eux donné que quelques habitans de cette ville qu'on croyoit estre mal affectionnés au party, donnoient advis aux ennemis du voyage que Monseigneur alloit faire avec ses troupes pour l'entreprise de la citadelle de Montpellier, ce comptable en auroit arresté quelques ungs en la présente ville et fait suivre un autre qui estoit party au paravant aux fins de l'arrester, ausquels auroit payé a leur retour pour leur desjeuner.....5 s.

payé pour le pin et vin de la Ste-Cène de Noël faite en deux dimanches.....3 l. 16 s.

sur le reffus fait par les habitans de Tornac de contribuer a la garde du chasteau de St-Dayran, ledict comptable en auroit poursulvy ordonnance devant messieurs lesd. habitans à faire lad. garde pour l'expédition de laquelle auroit payé à Mr Reboul greffier une livre 12 sols appert de sa quittance du 4^e febvrier dernier cotté n° II, l'ordonnance ayant esté baillée au cap^{ne} Puech pour la faire valloir, cy.....1 l. 12 s.

le vingt deuxième febvrier aud. an Monseigneur le duc de Rohan estant en la présente ville, ayant receu un messenger du Haut Languedoc, auquel a son retour led. comptable auroit baillé un garçon pour guide jusques au lieu de St-Yppolite & donné à icelluy, cy.....10 s.

la prison de la présente ville d'Anduze ayant esté anciennement ruynée en divers endroits d'icelle par un nommé Riper, insensé, qui y avoit esté mis pour empêcher les insolences qu'il commettoit dans la ville, led. comptable auroit payé à Paul Belhueil géollier la somme de 6 livres pour accomoder lesd. prisons ainsi que feut délibéré par le conseil de direction de lad. ville appert d'icelle délibération signée par Alméras greffier du 14^e febvrier dernier et de la quittance au doz dud. Belhueil, cy.....6 l.

pour satisfaire au commandement de mond. seigneur et se trouver a l'assemblée par luy convoquée en la ville d'Allez au mois de mars suivant, sa lettre du second dud. mois et délibération de lad. ville du 4^e dud. mois, le comptable seroit party de la présent ville d'Anduze le 8^e dud. mois de mars et revenu le 18^e ayant par ce moyen vagué aud. voyage onze jours compris l'aller et le retour pour lesquels a raison de trois livres par jour suivant la taxe ordinaire demandée lui estre alloué 33 livres appert desd. lettres et délibération cy cotté n° V, cy.....33 l.

le sieur Dupuy estant en ceste ville venant de Nismes allant à lad. assemblée, il n'auroit voulu partir de ceste ville sans estre escorté, appréhendant la garnison de Vézenobres, qu'auroit esté cause qu'ils auroient prins neuf mousquetaires en lad. ville pour les accompagnés jusques en lad. ville d'Allez pour le diner desquels ou pour la despence de divers messagers a luy envoyé par ses collègues pendant son séjour aud. Allez auroit ce comptable payé la somme de 4 livres 16 s. a ce présent les sieurs Baille, ministre, Pellet et Puiredon cy.....4 l. 16 s.

baillé a un messenger qui venoit de Foix pour apporter de lettres à monseigneur croyant le trouver en ceste villes en estant allé en Vivarez la somme de 5 sols pour se conduire judqu'en Allez d'autant que l'argent luy estoit faly a ce présent Mrs Combet et Cahours, cy.....5 s.

suivant la délibération du conseil de direction de la présente ville led. comptable auroit payé à Mrs Gui Delacour qui a la conduite de l'orloge de lad. ville un cartal huille ou oulline pour l'employer a ce que sera nécessaire pour la conduite dudit orloge suivant la coustume appert de lad. délibération et quittance cotée n° VI pour lequel cartal huille demandé lci luy estre alloué suivant le prix qu'il se vendoit pour 3 livres, cy.....3 l.

le sieur de Brenoux ayant fait conduire de Salavas en la présente ville le fauconneau qui avoit esté trouvé dans le chasteau dud. Salavas présupozant par ce moyen luy appartenir ores monseigneurs nous l'esut donné, monditseigneur auroit trouvé bon de bailler audit S^c de Brenoux six pistolles espagne pour son dédommagement ce qu'il ordonna en la présance de ses collègues et autres bons habitans de la présente ville laquelle somme de six pistolles faisant quarante quatre livres huit sols il comptable auroit payé aud. Sieur de Brenoux comme appert de sa quittance cy rendue cotté n° VII, cy.....44 l.

monseigneur leur ayant mandé de mettre sur pied et lui envoyé du cousté de Meyrueis pour le secours de St-Affrique assiégée par M. le prince une compagnie de gens de pied led. comptable & ses collègues auroient

baillé lad. compagnie au S^f Pontier, pour la conduire la part où sa grandeur l'ordonneroit ayant convenu acheter un tambour et bandouillère pour lequel auroit payé au capp^{ne} Bichet la somme de douze livres apert de sa quittance cy rendue cottée n° VIII, ci.....12 l.

pour lad. quittance deux sols comme résulte au pied d'icelle, cy.....2 s.

Le fort de Vézenobres s'estant rendu à monseigneur feut jugé à propos par un bon nombre d'habitans de ceste ville que led. comptable s'en alla audit Vézenobres pour demander à sa grandeur le canon qui c'estoit trouvé dans ledit fort auquel voyage auroit vagué une journée pour laquelle demande luy estre alloué trois livres, cy.....3 l.

le lundi dix septiesme juillet la compagnie de gens de lad. ville estant sortie pour s'aller opposer au degast que les ennemis faisoient à la viguerie basse suivant l'ordre de mond. seigneur le lendemain mardy seroient arrivés en lad. ville les sieurs du Crouzet de Banières, Marcassargues et de Rimbal conduisant de troupes qui désiroient se joindre avec celles de lad. ville, auroit esté jugé à propos de prier le S^f des Baux les vouloir accompagner ce qu'il fit et par délibération verbale prise de nuit dans la maison du comptable avec ses collègues et autres bon nombre d'habitans auroit esté résolu que ce comptable les accompagneroit pour en cas de jalousie à occasion de commandement faire que les troupes se rengeassent soub l'ordre du conseil dud. Anduze comme chef de viguerie auquel voyage auroit vagué deux journées pour lesquelles demande luy estre alloué comme dessus six livres, cy.....6 l.

au retour dudit voyage le S^f du Crouzet desputé desd. troupes avoit proposé voulloir bailler ordre pour loger lesd. troupes aux fins d'empêcher le bruslement des bleds que les ennemis faisoient à la viguerie basse tellement que par délibération du conseil de direction ce comptable auroit esté deputé pour s'acheminer au lieu de Cassagnolles avec les sieurs de Clayran, de Banières et autres capp^{nes} touchant l'employ desd. gens de guerre pour s'opposer à la violence des ennemis auquel voyage il auroit vagué deux journées pour lesquelles demande luy estre alloué six livres, apert de la délibération cottée n° IX, cy.....6 l.

auroit payé led. comptable au S^f Ginoux, médecin, la somme de cent livres pour les apports de la partie de mille six cens livres que la ville lui doit pour une année quy eschera le septiesme mars prochain, apert de la prorogation et paiement faite en faveur des sieur Brunel, Béchard et Favières ses obligés et de la missive envoyée au comptable par le S^f Deleuze, beau-frère dud. Ginoux qui avoit chargé de prendre les intérêt le tout lié ensemble et cotté n° X, cy.....100 l.

pour faire accomoder les mesures et esminades de lad. ville auroit payé quinze sols que les rentiers du drappage luy auroient retenu pour pareille somme qu'ils disoient avoir fournye pour l'acomodage desd. esminades, cy.....15 s.

payé au sieur Baille pasteur pour ses gaiges de six mois la somme de trois cens livres, apert de sa quittance cottée n° XI, cy.....300 l.

le quatriesme novembre aud. an deux trompettes d'une de M. le Prince et l'autre de M. de Montmorency passant par ceste ville s'en allant trouver Monseigneur qui estoit à la ville d'Allez pour luy apporter la pauvre nouvelle de l'exécution des pauvres prisonniers de Galargues, il feut jugé à propos par le conseil de direction de lad. ville de députer led. comptable vers mond. seigneur pour scavoir avec luy quel traitement ils feroient aux prisonniers de Monts quy estoient en ceste ville, auquel voyage il auroit vagué deux journées apert de lad. délibération et de la missive de mond. seigneur escrite aux consuls et consistoire cy cotté n° XII, cy.....6 l.

a cause du danger des chemins led. comptable auroit prins pour l'accompagner Antoine Perot, avec son mousquet auquel payé pour son voyage et despens trente sols, cy.....30 s.

le septiesme novembre aud. an, ayant heu advis que les anemis se devoient saisir de Lézan, auroit ce comptable de l'advis de ses collègues et autres bons habitans fait partir le jeune Chariot pour leur en donner advis, auquel il avoit payé pour son voyage six sols qu'il demande luy estre ici alloué, cy.....6 s.

le huitiesme dudit mois de novembre auroit payé pour l'achept de deux charges de bois pour la garde la somme de quinze sols, ne y en ayant pas à la porte à cause qu'elle avoit demeuré fermée presque tout le jour à occasion de l'exécution qu'on faisoit des prisonniers de Monts, cy.....15 s.

pour un mousquet que led. comptable auroit baillé au cap^{ne} Béchet pour armer la compagnie de la ville quy se perdit à Gallargues, demande luy estre ici alloué la somme de huit livres, cy.....8 l.

pour la despeche de l'ordre donnée par monseigneur pourtant que les frais et gaiges du S^f Maltret ingénieur seroit régalée sur la ville et viguerie auroit donné au S^f Faget une pistolle espagne valant sept livres 10 sols, cy.....7 l. 10 s.

à son clerc deux carts d'esceu, cy.....32 s.

à Pierre Mazel dict Fesquet la somme de quinze livres pour avoir servy de tambour lad. ville en divers voyages tant aux sièges de Meyrueils, Vézenobres, viguerie que autre part suivant ce qui auroit été accordé par les consuls et deppuis apert de leur controllement et quittance dudit Mazel cy cotté n° XIII, cy.....15 l.

payé à Mr Horle pasteur pour ses gaiges de six mois de la présente année a esté payé par ce comptable trois cens livres appert de sa quittance cy rendue cottée n° XIII, cy.....300 l.

pour ses gaiges de consul de lad. année suivant la coustume luy sera ici alloué onze livres, cy.....11 l.

pour la dresse du présent compte rangé les pièces et demande luy estre alloué la somme de.....(4 l)
pour la coppie que luy en sera baillé ensemble des appostilles la somme de.....(20 s.)

le vingtième decembre aud. an auroit payé au sieur Estienne Rouveret pour payement d'un anguille bois mise à la sarasine de la porte de cortine, la somme de une livre, appert de sa quittance cottée n° XV, cy.....1 l.

à Simon Fraissinet, la somme de une livre cinq sols pour payement d'une bandollière prinse de luy pour bailler à Mr Pontier lhors qu'il ala pour la ville au voyage de Meyrueis, appert de sa quittance cottée n° XVI, cy.....1 l. 5 s.

A Mrs David Durant, mareschal la somme de deux cens cinquante huit livres six sols pour paiement de la besougne par luy faite tant aux rouages des canons que pour autres désignées en son rolle, contrerollé par les deputés de la ville appert d'icelle de sa quittance au pied avec la délibération du Conseil cotté n° XVII, cy.....258 l. 5 s.

demande aussi la somme de vingt une livres pour ses journées qu'il auroit employé en l'assemblée quy se tint à Sauve en l'année 1627, ayant esté iceluy deputeé avec les sieur Pelet, premier consul de ceste année là, avec les S^r Brunel, Combel y ayant employé sept journées appert de la délibération receue par Alméras, greffier cotté n° XVIII, cy.....21 l.

à monsieur Jean Ceite, la somme de dix huit livres a luy ordonné par deslibération du conseil du cinquiesme janvier 1629 pour entier payement de ce qu'il pourroit prétendre contre la ville à cause du procès quy estoit entre elle et lui, appert de lad. délibération et son acquit cotté n° XVIII, cy.....18 l.

par nous Louys de Solliers S^r de Brenoux, Bagard et autre lieux, Jacques de La Farelle, bourgeois, Pierre Bouvier, et Michel Crés consuls, Mrs Jean Roquette, docteur, Mrs Marc Paulet, notaire, Jean Rodier, notaire, David Fontanes, auditeurs des présens comptes ont esté ouys par devant nous et toute la recepte monte neuf cens cinquante sept livres cinq sols et la despence douze cens une livres six sols et parce se trouve le comptable avoír fourny plus que avoír receu la somme de deux cens quarante quatre livres un sol et la ville et communauté dudit Anduze sera tenue luy payer. Faict et récité ce seizième janvier 1629

BRENOUX, consul, DELAFARELLE, consul, BOUVIER, consul, CRES, consul, PAULET, auditeur, FONTANES, deputeé, ROQUETTE auditeur signés à l'original
collationné sur led. original à moy exhibé et après remis dans les archifs de la maison consulaire d'Anduze par moy greffier d'icelle

PELET

LE GEOLOGUE JEAN PELLET
par François GIRARD

Venu ces jours-ci à l'Ecole des Mines d'Alès pour discuter d'éventuelles recherches minières sur nos communes, la première chose que j'ai remarquée sur un panneau destiné à illustrer une communication sur les minéralisations aurifères des Cévennes c'est un schéma tiré du livre de Jean PELLET^(*), reconstituant la succession des couches de terrain des Cévennes.

Jean Pellet était avant tout en géologie aussi "un praticien". Il avait acquis une telle connaissance des Cévennes qu'il est une référence indispensable à qui veut y travailler. Sa connaissance liée à une pratique assidue du terrain était phénoménale. Il identifiait à l'oeil nu les différents "faciès", et avait défini par l'observation divers niveaux pouvant servir de repères dans la série des Cévennes.

En géologie, il fut pour moi l'éveilleur. Les sorties avec lui étaient extraordinaires car tout s'y mêlait, la géologie, l'histoire, la philosophie humaine...

Jean te souviens-tu de Prataubérat, de Sansibouge, de Lespinas, de Nozières...

(*) - PELLET J. 1972 : Données lithologiques et structurales sur les terrains cristallins cévenols affectés par l'accident de Villefort. Bulletin du Service de la Carte Géologique de la France - Tome LXI, n° 282.

NAVACELLE-VEZENOBRES
Du Moyen-Age à la Révolution
 Dédié à J. Pellet par Elisabeth FONTANIEU

Navacelle (Gard) faisait partie de la mouvance de Vézénobres, dès le Moyen âge. C'était l'un des neuf doyennés du Diocèse d'Uzès. Le bénéfice fut donné le 21 janvier 1609 à Paul-Antoine de Fay-Pérou, fils de Jean, Baron de Vézénobres, Sénéchal de Beaucaire, et de Marie de Montmorency (fille naturelle de Henry de Montmorency, Duc de Damville). Paul-Antoine n'était pas encore prêtre, lorsqu'il en prit possession. Cependant 5 ans après, il fut nommé coadjuteur de l'Evêque d'Uzès, Louis de Vigne, auquel il succéda en 1621.

Mais reprenons l'histoire qui lie Navacelle et Vézénobres. Le Roi avait besoin de se rapprocher de la mer, échange de possessions de Vézénobres avec celles de la région de Lunel appartenant à Raymond Gaucelin. Celui-ci en avait hérité, par substitution, de Marie de Montpellier. Des lettres du Roi Philippe le Bel datées de Vincennes, le samedi après la fête de Saint Denis le 9 octobre 1295, confirment l'échange.

Guillaume de Plaissian ayant épousé Béatrix, fille de Raymond Gaucelin, n'a qu'une fille Catherine qui épouse Guillaume de Lodève. De son deuxième mariage avec Sybille de Naves il a deux filles, dont l'une Blanchette épouse Béranger d'Uzès.

Dans un acte daté du 23 mars 1321, Charles le Bel régnant, Jean Raymond, procureur de Noble Béranger d'Uzès (époux de blanche de Plaissian) reconnaît au Roi le Château de Vézénobres et tout son district (comme bien dotal) et les lieux de Méjanès, Deaux, Martignargues.

Item reconnaît tenir du Roy, par donation faite à Guillaume de Plaissian, les lieux et villes de Navacelle, Brouzet, St Etienne de Sermantès... et la part qu'il a au château de Lussan.

Item reconnaît tenir du Roy par donation à lui faite par Révérend Père en Dieu, Béranger, Evêque de Tusculane, héritier universel de Raymond Gaucelin, les lieux de St Hippolyte de Caton, Saint Césaire de Gauzignan. Il a haute et basse juridiction excepté aux lieux de Navacelle, Fons, St Etienne de Sermantès, le tout comme bien dotal pour lequel il fait hommage en la cour royale de Nîmes.

Le Roy Charles le Bel décide par Lettres Patentes datées de Vincennes, le 5 avril 1321, de vérifier les domaines cédés par son père Philippe le Bel, pour cela il commet le Sénéchal de Beaucaire et Nîmes. La vérification porte sur les possessions de Guillaume de Nogaret, Guillaume de Plaissian et Pons de Montrodât.

Les descendants de Béranger d'Uzès et Blanche de Plaissian s'allient avec la famille de Laudun, Seigneur de Montfaucon, qui deviennent donc également Seigneurs de Vézénobres, tandis que Guillaume d'Uzès épouse Marguerite des Baux. Cette dernière devenue veuve donne son héritage à son cousin Bermond Bermond de Sommières dit Tussard. Ce qui entrainera un partage le 28 novembre 1464, entre Guillaume III de Laudun Seigneur de Montfaucon et d'Uzès, fils et héritier d'Hugues de Laudun, héritier et succédant de Béranger d'Uzès, d'une part, et Guillaume Bermond de Sommières, héritier universel Bermond Bermond de Tussard héritier d'autre Guillaume d'Uzès.

Pour Guillaume de Laudun : Vézénobres, Deaux, Martignargues, St Etienne de l'Olm, St Privat, Salindres, les Plans, Brouzet, Navacelle, Lascours près de Lézan, de plus Valabrix, Fereicrolle, Seynes, Valéarque et le devois de Massanes.

Après la mort de Claude Montfaucon et de son fils Pierre, la Seigneurie de Vézénobres passe aux mains de la fille aînée Françoise citée dans certains actes comme étant "Seigneuresse de Vézénobres". Son arrière petite fille Françoise épouse Antoine de Fay Seigneur de Pérou. Leur fils Jean achètera Navacelle.

En ce qui concerne les biens de ce village, Pierre d'Audibert de Lussan après un mariage avec Claudine de Laudun, apporte à ses descendants une partie des biens de Navacelle. Leur petit-fils, autre Pierre, ayant épousé à Uzès Jeanne de Chambarut, achète à Jacques de Polverel, l'autre partie, ce qui lui donne l'entière propriété.

Pierre d'Audibert gardera le château de Navacelle jusqu'au 10 décembre 1608, date à laquelle il cède la Seigneurie à Jean de Fay, Seigneur de Pérou et Joanas, Baron de Vézénobres, Gouverneur de la Haute Bresse, "ensemble les droits et censives qui lui appartenaient sur le Moulin de Ubaz, et outre la maison en forme de château et autre maison, pour le prix de seize mille cinq cent neuf livres".

Mais le 16 novembre 1659, un procès est toujours pendant en la Souveraine Cour du Parlement de Toulouse, Chambre de l'Edit de Castres, une transaction va donc intervenir entre les descendants des deux familles. Le 22 août 1615, le Seigneur de Pérou est encore débiteur de dix mille trois cent nonante cinq livres, pour laquelle il doit payer annuellement six cent vingt trois livres huit sols d'intérêts. Sur ces intérêts, huit cents livres seulement ont été payées à Marie d'Audibert, petite fille de Pierre et Jeanne de Chambarut.

Autre contrat de 1633, Jean de Fay étant décédé et son fils Messire Henri de Fay étant en Italie, Demoiselle Marie d'Audibert a été remise en possessions des biens vendus par son grand père. Mais Henri de Fay étant hors du royaume, il est demandé la restitution des sommes versées au cas où les héritiers de Pierre d'Audibert reprendraient les biens vendus en 1608.

Un arrangement est donc intervenu, et la famille de Fay conserve Navacelle. La dernière héritière, Madeleine de Fay, ayant perdu son mari, sa fille, son gendre, lègue ses biens à son neveu Abel Antoine de Leuga de Calvière de Boucoiran. La seigneurie de Navacelle fera partie de la dot de sa fille Marie-Anne, lorsqu'elle épousera le 26 février 1702, Joseph de Roux.

Deux enfants naissent de ce mariage : Madeleine de Roux, née le 12 mars 1704, qui épouse le 30 mai 1730 Messire Charles Xavier de Ribeyrol - Jean Louis né en février 1705, est Marquis de Roux, Seigneur de la Bruyère, de Sénas et Navacelle en Languedoc, et viguier du Pape en Avignon. Il vend la terre de Navacelle le 2 mai 1730 à Jean Roustan pour la somme de treize mille livres. Elle est encore de nos jours, et malgré les événements de la Révolution Française, dans la famille Roustan de Navacelle.

UNE RENCONTRE... UNE NAISSANCE...

(Cela débute par une conversation téléphonique, en substance...)

- Docteur Pellet, je me nomme Marcel Daudet, mais je descends des AMAT de DONAREL par ma mère. Mon fils Jean m'a dit que vous possédiez une importante documentation sur les Amat. Pourrions-nous nous rencontrer ?...
- J'ai en effet ce que vous recherchez, et aussi de nombreux documents sur Donarel... Je descendrai vous voir un de ces jours...

Et, ce jour-là annoncé, Jean Pellet descend à Donarel, sort de sa sacoche un rouleau de papier, demande qu'on dégage la table et déroule l'immense "drap de lit", couvert de sa minuscule écriture, représentant la descendance d'Ozio) AMAT (1400-1983).

C'était le début d'une grande et perdurable amitié.

BREVES ET INFORMATIONS

Communiquées par O. Poujol

LES ARCHIVES DE LA LOZERE dans leur nouvelle maison

La plupart des chercheurs lozériens et beaucoup de chercheurs cévenols connaissent déjà la nouvelle adresse, à Mende, des Archives Départementales : avenue du Père Coudrin, sur l'ancienne route de Villefort. Elles ont été transférées dans des locaux vastes et fonctionnels, soumis aux exigences modernes du classement et de la sécurité, quittant un bâtiment qu'elles avaient occupé un siècle, au centre ville, Place Urbain V, mais qui n'était plus adapté.

Les nouveaux bâtiments des Archives de la Lozère ont été inaugurés officiellement le jeudi 23 novembre 1989, en présence de Jean Favier, Directeur Général des Archives de France, et médiéviste. Dans son discours il souligna que la Lozère était le seul département de France à ne pas s'être fait prier pour restaurer ses archives. Il ajouta "qu'il plaindrait un département qui mette son âme dans un hangar. En Lozère on la mise dans un palais". Et à propos de ce "palais de la mémoire" que la Lozère a donné à sa maison d'archives, il ne veut pas parler d'un dépôt d'archives comme on disait autrefois : "Les Archives sont un lieu où l'on ne dépose pas sa mémoire, mais un lieu où on la fait vivre. On ne dépose pas son âme".

Le Lien des Chercheurs Cévenols se félicite des nouvelles et agréables conditions de travail apportées aux chercheurs et félicite Madame Duthu et son équipe pour avoir réussi à mener à bien le lourd transfert des documents en gênant le moins possible leur possibilité de consultation. Déjà quelques uns des chercheurs cévenols avaient pu apprécier les nouvelles possibilités de rencontre qu'offrent les Archives de la Lozère et la gentillesse de l'accueil, lors de la rencontre d'historiens sur la Révolution en Lozère organisée le 4 août 1989 par nos amis Duthu et Jean-Paul Chabrol (et dont nous reparlerons quand les Actes, publiés par le Conseil Général, seront sortis des presses).

COLLOQUE, novembre 1989, Château de FLORAC - REVOLUTION : NATURE, ENVIRONNEMENT ET PAYSAGES

Nature, environnement, paysages définissent aujourd'hui le champ de l'écologie dans son acception la plus courante. A quoi ces trois mots renvoyaient-ils au moment de la Révolution ? C'est la question abordée par des chercheurs de haut niveau et de compétences variées dans ce colloque du Parc des Cévennes organisé à l'initiative de Lucien Chabasson. Le sens des mots nature, environnement, paysages, est relativement différent au moment de la Révolution de celui d'aujourd'hui. La nature était source de conflits, et objet de revendication. Ces conflits mettent en jeu l'eau, la terre, l'air, le feu, la faune et la flore, que ce soit la faim de terre qui provoque une extension des surfaces cultivées, ou les conflits autour de la faune sauvage, gibier ou nuisible (le droit de chasse est resté pour les cévenols un des acquis pour tous de la Grande Révolution... et à la fin de la Révolution la peur et les ravages des loups réapparaissent en Cévennes hautes, de la Lozère à l'Ardèche : cf. La Bête des Cévennes). Pourtant la nature est aussi au XVIII^e siècle l'objet de culte et de découverte scientifique, les minéralogistes et tous les féconds savants des sociétés savantes découvrent la montagne. La nature est présente sous forme de métaphores dans le discours politique : à la Convention s'opposent la montagne et la plaine ou le marais... La question est posée de savoir si le droit révolutionnaire a été un obstacle à la protection de la nature ; le fait est

qu'il y a eu des effets importants de la législation révolutionnaire sur le développement de la politique et des représentations de la nature. Un acte juridique très important sous la Révolution pour nos montagnes est la possibilité de partage des communaux (avec passage au statut privé de pans entiers de montagnes à peine utilisés, et conséquences que l'on s'accorde à trouver malheureuses pour les ravages occasionnés dans les bois). Toutes ces questions, on le devine, furent posées dans cette rencontre, participation du P.N.C. au Bicentenaire.

L'Etablissement Public a vingt ans en 1990 : pour son vingtième anniversaire, il annonce un numéro d'ampleur et de qualité exceptionnelles de la Revue CEVENNES (N° 41/42/43) : PIERRE SUR PIERRE, numéro spécial "Architectures rurales (120 pages et plus de 200 photos).

SOMMAIRE

Jean Pellet - Le Chemin de Régordane.....	p. 1
L'HOMME - LE MEDECIN - L'AMI	
François Penchinat - In Memoriam.....	p. 3
Roland Calcat : Jean Pellet.....	p. 4
Abbé Roux - Sa foi en l'homme et en dieu.....	p. 5
Olivier Pujol - Monsieur Vignes de Vialas.....	p. 9
Marcel Daudet - Une rencontre... Une naissance.....	p. 15
LE CHERCHEUR - L'HISTORIEN	
Adrienne Durand-Tullou - A propos de la sériciculture dans le secteur de St-Laurent le Minier.....	p. 5
Hélène Duthu - Rencontres avec Jean Pellet.....	p. 8
Y. Chassin du Guerny - Compte consulaire d'Anduze au temps de la campagne de Rohan en Cévennes.....	p. 10
Elisabeth Fontanieu - Navacelle-Vézénobres du Moyen âge à la Révolution.....	p. 14
LE GEOLOGUE	
François Girard - Le Géologue Jean Pellet.....	p. 13
BREVES ET INFORMATIONS par O. Pujol.....	p. 15

D'autres textes en hommage à Jean PELLET paraîtront dans le prochain numéro de L.C.C., qui toutefois reprendra les rubriques habituelles : Les recensions d'O. Pujol, Questions, Réponses, Travaux de nos abonnés.

Le Comité de Rédaction se réunira le 26 mai à Génolhac pour, notamment, décider de la suite du "Lien". En tout état de cause, les 3 autres numéros de l'année 1990 vous seront adressés dans les délais normaux.

Enfin, nous tenons à présenter des excuses à nos adhérents pour la parution très tardive de ce premier envoi de l'année. Retard du, vous le comprendrez, à l'évènement exceptionnel que vous connaissez et qui nous a fait repenser totalement le contenu du bulletin qui devait paraître fin mars. Excuses aussi pour la présentation inhabituelle.

```

=====
$                               LIEN DES CHERCHEURS CEVENOLS                               $
$   Publication réalisée avec l'aide du PARC NATIONAL DES CEVENNES                       $
$   et de la Commune de CONCOULES                                                       $
$ Fondateurs : Jean-François BRETON et Jean PELLET                                     $
$ Directeur gérant et rédacteur en chef : Jean PELLET                                 $
$ Comité de rédaction : B. BARDY, +J.F BRETON, R. CALCAT, Y. CHASSIN DU GUERNY,       $
$ G.CHOLVY, Pr. R. BOSC, G. COLLIN, +R. CUCHE, A. DURAND-TULLOU, H. DUTHU-LATOÛR,    $
$ J.B. ELZIERE, Ph. JOUTARD, J.N. PELEN, J.PELLET, F. PENCHINAT, O. POTON, M. PRIVAT. $
$ J. ROGER, J. SALLES, D. TRAVIER.                                                       $
$ Secrétaire Bénévole : Marcel DAUDET                                                    $
$                                                                                         $
$ Le L.C.C. est un moyen de relations. Tout adhérent est invité à s'exprimer en       $
$ adressant à la Rédaction des "Questions et des Réponses". Mais une très large part   $
$ de la vie de notre groupe est faite de rencontres informelles entre gens axés sur    $
$ les mêmes thèmes. La reproduction des articles, dessins, cartes, reprographies,     $
$ de même que celle des dépouillements, analyses, répertoires ou inventaires de     $
$ documents jusque-là non dépouillés dans les mêmes formes, est interdite sans      $
$ l'accord de la Rédaction et des auteurs.                                             $
$                                                                                         $
$ Cotisation annuelle commençant le 1er janvier de chaque année.....90 francs     $
$ Prix au numéro.....20 francs                                                         $
$ Versement par chèque bancaire : L.C.C. FONT-VIVE                                     $
$ Versement par chèque postal : L.C.C. - compte 2000.14 C MONTPELLIER                 $
$ L.C.C subsiste en grande partie grâce à ses adhérents. N'oubliez pas d'acquitter   $
$ vos cotisations. Les nouveaux adhérents seront les bienvenus.                     $
$ Parlez-en à vos parents, amis et connaissances.                                     $
$                                                                                         $
$ Commission paritaire des Publications et Agences de Presse                           $
$ Certificat d'inscription n° 57172                                                       $
$                                                                                         $
$                               Imprimé par ICHTHUS S.A.R.L. 30240 CALVISSON           $
=====

```